

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
INTERNATIONAL RESTREINT
N°037/AOIR/SIC/CIPM/2024 DU
30 DECEMBRE 2024 POUR LE
CONTROLE ET LA SURVEILLANCE
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE 220 LOGEMENTS SOCIAUX DE
TYPE 1 ET 2 AU QUARTIER
KOLLERE-BORNOUANS A GAROUA
Financement : BUDGET SIC
EXERCICE 2024 Ligne
d'Imputation 23 13 15 50.**

1.0bjet

Après de multiples investigations liées à la crise de logement constatée sur l'étendue du territoire national, et dans sa politique de promotion de l'habitat au Cameroun, de l'amélioration du cadre vie des citoyens, la Société Immobilière s'est engagée dans un processus de construction qui va augmenter drastiquement le nombre de logement sur l'ensemble du territoire national et permettre une production maîtrisée des logements

2.Consistance des prestations

Les prestations attendues concernent la maîtrise d'œuvre des travaux de construction au quartier Kolléré-Bornouans à Garoua de dix-sept (17) immeubles dont 5 immeubles social de type 1

comportant 20 appartements par immeubles de type T4 et 12 immeubles R+4 de type 2 comportant 10 appartements de type 4 modulables en T3, des voiries et Réseaux Divers ainsi que des aménagements extérieurs selon une technologie innovante.

Ces travaux comprennent notamment les différents corps d'état suivants :

Gros œuvre :

- Installations de chantier ;
- Travaux préliminaires – terrassements généraux ;
- Travaux de gros ouvre en béton armé
- Travaux de Maçonnerie ;
- Voiries et réseaux Divers.

Second œuvre :

- Revêtements sols/murs ;
- Peinture ;
- Menuiseries Bois intérieur ;
- Menuiseries Alu et Métallique ;
- Garde-corps ;
- Faux plafonds.

Lots Techniques :

- Électricité courants forts-courants faibles ;
- Plomberie Sanitaire-Protection incendie.

Les missions essentielles sont les suivantes :

- Mission I : Examen de la conformité du projet et visa des études d'exécution faites par l'entreprise (EXE) ;
- Mission II : Direction de l'Exécution du contrat des Travaux (DET) ;
- Mission III : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier (OPC) ;
- Mission IV : Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la réalisation des prestations est de Huit cent vingt millions (820 000 000) FCFA.

4.Allotissement

Les prestations se constituent en un seul lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte à :

N° Bureau d'Études Techniques/BET/ Groupements de BET
Adresse et Téléphone

01 LE COMPETING Tél : +237 699 50 11 77

BP : 7214 Yaoundé

02 INTEGC SARL Tél : +237 699 924 895/222 220 216

BP : 11088 Yaoundé

03 Groupement POLARIS-TPF-LUXAN Tél : +237 699 910 983

BP : 35168 yaoundé

04 Gpt CAID INTERNATIONAL/NARCO/TROPFEN ENGINEERING
SARL Tél : +216 71 854 532

BP : 13208 Douala

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget SIC Exercice 2024 et suivants,
ligne n°23 13 15 50

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent Avis, au secrétariat de la Cellule des Marchés de la SIC, Sis à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, Web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T.BELLA au quartier Hippodrome à Yaoundé dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat de la Cellule des Marchés de la SIC, Sis à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, Web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T.BELLA au quartier Hippodrome à

Yaoundé dès publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement d'une somme non remboursable de Deux cent mille (200 000) FCFA dans le compte CAS/ARMP BICEC au titre des frais d'achat de dossier.

9.Remises des offres

Chaque offre rédigée en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels. En plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée comme telle, destinée à l'ARMP pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné dès l'ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SIC. Elles devront être cachetées et sous plis fermés transmises au secrétariat de la Cellule des Marchés de la SIC, Sis à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, Web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T. BELLA au quartier Hippodrome à Yaoundé au plus tard le 28 Janvier 2025 à 13 Heures précises, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N°037 /AOIR/SIC/CIPM/2024 DU 30 DECEMBRE 2024

POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 220 LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE 1 ET 2 AU QUARTIER KOLERE-BORNOUANS A GAROUA

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de Vingt-cinq (25) mois

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces

administratives, une caution de soumission d'un montant de (2%) de la prévision, soit Seize Millions Quatre cent Mille (16 400 000) de francs CFA établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DAO. Le délai de validité de cette caution est de trente (30) jours au-delà de la validité des offres soumissionnées. Sous peine de rejet de l'offre, ladite caution de soumission timbrée doit être accompagnée d'une quittance délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) ;

L'absence de caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre ; une caution produite mais n'ayant aucun rapport avec le présent Appel d'Offres sera considérée absente ; une caution de soumission présentée lors de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent obligatoirement dater de moins de sept (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable notamment l'absence de la caution de soumission assortie de la quittance CDEC ou le non-respect des modèles des pièces du DAO. Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront déclarées irrecevables à l'ouverture.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives, et des offres techniques aura lieu le 28 Janvier 2025 à 14heures précises,

heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SIC dans la Salle de Conférences sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, Web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T.BELLA au quartier Hippodrome à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant satisfait aux conditions administratives requises et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à quatre-vingt (80%) points.

14.Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués en deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- Dossier Administratif incomplet (absence d'une pièce requise) ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence de la caution de soumission timbrée assortie de la quittance CDEC à l'ouverture des plis ;
- Absence dans le dossier technique de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois (03) dernières années et de ne pas figurer sur la liste des entreprises défaillantes établis annuellement par le Ministère des Marchés Publics ;
- Le consultant devra mobiliser un laboratoire géotechnique agréer ;
- Note technique inférieure à Quatre-vingt (80) points sur cent (100) ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

- Présence d'une information de l'offre financière dans le dossier administratif ou technique.

14.2 Les principaux critères d'évaluation

Ces critères sont :

- Références du Consultant. 35 points ;
- Méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir la mission .15 points ;
- Qualification et compétence des personnels. 35 points ;
- Moyens matériels (Logiciel ; Autocad, Covadis, table traçante) : 10 points.
- Capacité financière d'un montant supérieur ou égal à 50% du montant TTC. 3 points ;
- Présentation de l'offre 2 points ;

Ces critères sont détaillés par des sous critères dans le RPA0. La note technique minimale requise pour l'ouverture des propositions financières est fixée à 80/100 points.

15. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO

15. Attribution

Le Directeur Général de la SIC attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante en incluant le cas échéant les rabais proposés et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres

17. Renseignements Complémentaires

Additif à l'Appel d'Offres

Le Directeur Général de la SIC se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Avis d'Appel d'Offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Programmes et Projets ou au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SIC, Sis à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, Web site : www.sic.cm, E-mail : info@sic.cm, face immeuble T.BELLA au quartier Hippodrome à Yaoundé, dès publication du présent avis.

NB : « pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 ».

YAOUNDE Le 30-12-2024
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
DR AHMADOU SARDAOUNA